

06.11.2009 – 07:45 Uhr

Le Tango de l'assurance-maladie: un pas en avant, un pas en arrière

Lausanne (ots) -

Ordre plus contre-ordre égale désordre... Les assurés ne savent plus à quel saint se vouer !

Début octobre, on nous annonçait que 18 caisses-maladie risqueraient d'augmenter leurs primes en été 2010. La semaine dernière, l'OFSP se voulait rassurant en annonçant cette fois que les primes ne devraient pas bouger. Des propos confirmés trois jours plus tard par santésuisse. Puis, en ce début de semaine, l'OFSP se contredit en annonçant qu'une augmentation de primes est probable pour 18 caisses-maladie aux réserves insuffisantes.

Les assurés hésitent à changer de caisse-maladie pour 2010 car ils ne souhaitent pas opter pour l'une de celles qui est déjà ou sera en situation financière difficile.

Exemple d'une réaction récurrente des assurés relevée sur le portail lematin.ch:

"Changer de caisse ? Très difficile. Si l'on en change, l'année suivante peut nous faire regretter parce que la caisse que j'aurai choisie ne sera plus aussi avantageuse (si l'on peut dire), et je pourrai le regretter?"

Ce constat provoque des réactions aux proportions non négligeables. Les assurés sollicitent directement les sites comparateurs (1) par téléphone pour savoir quelles sont les caisses-maladie qui ne sont pas concernées par ces hausses de primes en cours d'année. "Les assurés ne comprennent pas pourquoi l'OFSP ne publie pas une liste des caisses-maladie en difficulté" explique Patrick Ducret, directeur de bonus.ch. "Cependant, les assurés peuvent utiliser les données publiées sur le comparateur pour les aider à choisir une caisse-maladie solide financièrement et proposant des primes stables".

Récemment (2), le site comparateur bonus.ch, anticipant ce fort besoin de transparence réclamé par les assurés, a publié un indicateur de la solidité financière des caisses-maladie basé sur leur taux de réserves, ainsi qu'une appréciation de la stabilité des primes des assureurs sur une période de 4 ans. "Les assurés ne doivent pas être résignés et abandonner leur projet de changement de caisse-maladie. Ils disposent maintenant d'indicateurs leur permettant de faire des choix avertis" précise Patrick Ducret.

Il paraît utile de rappeler que les assurés ne courent aucun risque. Même s'ils optent pour une caisse-maladie qui augmenterait ses primes dans le courant de l'année 2010, les assurés pourront à nouveau changer d'assureur. "Il faut tout de même relativiser. Parmi les 18 caisses-maladie concernées, contrairement à ce qu'on a pu lire dans les médias, ce ne sont pas les caisses-maladie qui proposent les primes les plus basses qui seront touchées, mais uniquement les petites caisses" tient à rajouter Patrick Ducret.

(1) bonus.ch, comparez.ch, vergleichen.ch et compara.ch

(2) Communiqué de 8 octobre 2009: Comment choisir une caisse-maladie pour 2010 en fonction de ses réserves et de l'évolution de ses primes?

<http://www.presseportal.ch/go2/bonusfre1>

Tableaux et graphiques:

<http://www.presseportal.ch/go2/bonusfre2>

Contact:

bonus.ch S.A.
Service actuariat
Eileen-Monika Schuch
Ch. de Rovéréaz 5
1012 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: schuch@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100593102> abgerufen werden.